PRIME 8 – ISOLATION DU TOIT

En général, c'est au travers de la toiture que les déperditions de chaleur les plus importantes sont constatées (au moins 25% des déperditions totales). L'isolation d'un toit (et/ou du plancher d'un grenier non habité) est souvent relativement aisée à mettre en œuvre, par rapport à celle des autres parois de l'habitation. Le soin apporté lors du placement est néanmoins important, ainsi que le choix du matériau d'isolation. Le coefficient de résistance thermique R indique le niveau de résistance qu'offre un matériau d'isolation au passage de la chaleur. Plus R est élevé, plus la déperdition de la chaleur au travers du matériau est faible.

Attention, les isolants en couches minces sont exclus du bénéfice de la prime car ils ne répondent pas à la valeur minimale requise du coefficient R.

Pour bénéficier de cette prime, vérifiez bien que vous répondez aux conditions d'octroi reprises sur http://www.bruxellesenvironnement.be, et également dans le mode d'emploi des Primes Energie 2007. Pour une guidance gratuite, vous pouvez contacter le Facilitateur Energie pour le secteur tertiaire: facilitateur.tertiaire@ibgebim.be, 0800 85 775.

A. MONTANT DE LA PRIME

12 € par m^2 de surface isolée, plafonné à 1000 € par logement.

B. Conditions techniques

- l'isolation doit être effectuée dans une habitation existante (rénovation);
- le coefficient de résistance thermique R de l'isolant doit être supérieur ou égal à 3 m²K/W. Le coefficient de résistance thermique R, s'obtient en divisant l'épaisseur de l'isolant, d (en mètres), par la conductivité thermique du matériau isolant, λ (en W/m K). Il est admis que l'isolant soit placé en plusieurs couches: c'est la somme des résistances des différentes couches qui doit présenter une résistance totale supérieure à 3 m²K/W ;
- une éventuelle couche existante d'isolant ne sera pas prise en compte dans le calcul du coefficient R.

Isolation thermique R > 3m²K/W, il faut une épaisseur d'isolant de (exemples):

Isolant	épaisseur
Laine de roche	14 cm
Laine de verre	14 cm
PUR (polyuréthane)	11 cm
EPS (polystyrène expansé)	12 cm
XPS (polystyrène extrudé)	10 cm
Verre cellulaire	17 cm
Cellulose	14 cm

Pour les greniers non aménageables, il est admis que l'isolation du sol du grenier (ou l'isolation du plafond de l'étage supérieur) entre en ligne de compte pour la prime.

C. CONDITIONS ADMINISTRATIVES POUR LA PROCEDURE N°1 (PRIME < 10.000€ ET AUDITS) :

Il faut inclure dans le dossier de demande de liquidation de la prime :

Pour tous :
- le cahier des charges ou descriptif des travaux à réaliser et du matériel à installer ;
- une note explicative déterminant la conformité des travaux par rapport au cahier minimal des charges défini ;
- tous les documents relatifs à toutes les sources de financement et les primes déjà perçues, sollicitées ou pouvant être sollicitées pour la réalisation des travaux envisagés ;
- le formulaire d'introduction de liquidation de la prime (voir modèle II) ;
- la déclaration de créance envers la Région (voir modèle en ANNEXE III);
- le formulaire de renseignements techniques à compléter (annexe V) ;
- les différents états d'avancement des travaux ;
- l'original ou une photocopie des factures pour les prestations réalisées avec l'adresse du bâtiment où l'installation a été placée, ainsi qu'un détail des coûts; ces factures doivent être accompagnées d'une copie de la preuve de paiement ou porter la mention «pour acquit», avec la signature du fournisseur ou de l'installateur ainsi que son cachet.. Pour les travaux d'installation, la facture doit indiquer le numéro d'enregistrement de l'entrepreneur.

Pour les entreprises commerciales :
- une déclaration sur l'honneur que l'entreprise est bien dans les conditions fixées par le règlement européen du 12/01/2001 dit « de minimis »: toute entreprise ne peut recevoir plus de 200.000€ d'aides d'État sur 3 ans sans avis préalable de la Commission européenne.

Pour les organismes soumis à la réglementation sur les marchés publics :
- la décision d'attribution du marché de travaux et l'analyse comparative des offres ;
- la copie de l'offre de l'adjudicataire ;
- le procès-verbal de réception provisoire des travaux.

Pour les autres :
- la copie de l'offre de service commandée ;
- la preuve de la réalisation des prestations (procès-verbal de réception, photos,...).

D. CONDITIONS ADMINISTRATIVES POUR LA PROCEDURE N°2 (PRIME ≥ 10.000 €) :

1) Le dossier de demande de promesse de prime doit être composé des éléments suivants **et envoyé en trois exemplaires** à Bruxelles Environnement, Département Energie:
- le formulaire d'introduction de la demande de promesse de prime (annexe I);
- le cahier des charges ou descriptif des travaux à réaliser et du matériel à installer ;
- le devis estimatif relatif à la fourniture et au placement du matériel visé par la prime ;
- une note explicative relative au respect des critères énergétiques mentionnés ainsi que les éléments du calcul de dimensionnement de l'installation conformes à l'annexe IV ;
- tous les documents relatifs à toutes les sources de financement et les primes déjà perçues, sollicitées ou pouvant être sollicitées pour la réalisation des travaux.

2) Le dossier de la demande de liquidation de la prime doit contenir les éléments suivants et être envoyé à Sibelga:

Pour tous :
- le formulaire d'introduction de liquidation de la prime (voir modèle II) ;
- la déclaration de créance envers la Région (voir modèle en ANNEXE III);
- le formulaire de renseignements techniques à compléter (annexe V) ;
- les différents états d'avancement des travaux ;
- l'original ou une photocopie des factures pour les prestations réalisées avec l'adresse du bâtiment où l'installation a été placée, ainsi qu'un détail des coûts; ces factures doivent être accompagnées d'une copie de la preuve de paiement ou porter la mention «pour acquit», avec la signature du fournisseur ou de l'installateur ainsi que son cachet.. Pour les travaux d'installation, la facture doit indiquer le numéro d'enregistrement de l'entrepreneur.

Pour les entreprises commerciales :

- une déclaration sur l'honneur que l'entreprise est bien dans les conditions fixées par le règlement européen du 12/01/2001 dit « de minimis »: toute entreprise ne peut recevoir plus de 200.000€ d'aides d'État sur 3 ans sans avis préalable de la Commission européenne.

Pour les organismes soumis à la réglementation sur les marchés publics :

- la décision d'attribution du marché de travaux et l'analyse comparative des offres ;
- la copie de l'offre de l'adjudicataire ;
- le procès-verbal de réception provisoire des travaux.

Pour les autres :

- la copie de l'offre de service commandée ;
- la preuve de la réalisation des prestations (procès-verbal de réception, photos,...).

Région de Bruxelles-Capitale

PRIMES ENERGIE 2007 – LOGEMENT COLLECTIF

ANNEXE I: Demande de promesse de prime énergie 2007

(pas nécessaire pour études et audits, ainsi que pour investissements ≤ 10.000€)

De …….. (Nom de l'établissement ou institution)

Date d'envoi de la demande :……

A renvoyer à

Bruxelles Environnement-IBGE
Département Energie
Gulledelle, 100
1200 Bruxelles

ATTENTION
Un seul formulaire par prime svp.
Avant de remplir le formulaire, vérifiez qu'il s'agit bien de la dernière version en date.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

1. Dénomination de l'institution demanderesse

Dénomination: ....
Secteur d'activité principal : ....
Rue et numéro : ....
Code postal :..... Localité : .....
Téléphone :...../…….. Fax : ...../ .....

2. Responsable de l'institution demanderesse

Nom et prénom : ....
Fonction : ....
Téléphone : ...../…….. GSM : ...../……..
Fax : ...../……..
Email : .....@.....

3. Personne de contact pour la demande de subvention

Nom et prénom : ....
Fonction : ....
Téléphone : ...../…….. GSM : ...../……..
Fax : ...../……..
Email : .....@.....
Ne pas remplir s'il s'agit de la même personne qu'au point 2.

4. Objet de la demande de subvention (cochez la ligne correspondante)

INVESTISSEMENTS

O comptabilité énergétique
O cogénération de qualité
O relighting des espaces communs
O variateur de fréquence, ventilation et pompe

ISOLATION ET VENTILATION :

O isolation du toit du bâtiment
O toiture verte
O isolation du sol
O vitrage superisolant
O ventilation mécanique avec récupération de chaleur
O bâtiment passif/basse énergie
O protection solaire extérieure
O isolation des conduites

LE CHAUFFAGE PERFORMANT :

O chaudière à condensation
O chauffe-eau instantané au gaz
O régulation thermique
O pompe à chaleur

SOLAIRE :

O chauffe-eau solaire pour la production d'eau chaude sanitaire
O système photovoltaïque de production d'électricité

5. BÂTIMENT CONSIDÉRÉ PAR LA DEMANDE DE SUBVENTION

Dénomination :..... .....
Adresse : ....
Rue, n° : ....
Localité :..... .....
Usages principaux du bâtiment : ....
....
....

Taille du bâtiment

Surface au sol :..... m²
Surface latérale extérieure : ..... m²
Volume du bâtiment : ..... m³
Nombre total de logements : .....
Nombre de logements concernés par les travaux : .....
Dispose-t-il d'une comptabilité énergétique ? O oui O non
Nom de l'institution propriétaire du bâtiment : .....

Brève description de l'étude ou des travaux : .....

.....

.....

.....

Montant total (*) de l'étude ou des travaux à subsidier : ..... € HTVA

Et, pour ceux qui ne peuvent pas déduire la TVA : ..... € TVAC

Montant total (*)de la prime demandée (**) :…….....….€ HTVA

…….....…….€ TVAC

Dans le cas d'une cogénération de qualité ou d'une comptabilité énergétique, la date prévue de fin des travaux : .....

(*) Estimation si le montant définitif n'est pas connu

(*) Si vous pouvez déduire la TVA, pour vous la prime est calculée hors TVA

(**) Pour les investissements, le montant de la prime détermine quelle procédure vous devez suivre : ≤ 10.000 € -> procédure 1 >10.000 € -> procédure 2 (voir mode d'emploi).

LISTE ET BREVE DESCRIPTION DES ANNEXES JOINTES A LA PRESENTE :

(Veuillez numéroter les annexes, SVP)

1.

2.

3.

4.

5.

6.

7.

8.

Déclare par la présente que toutes les données contenues dans le présent formulaire de demande sont à sa connaissance sincères et véritables. Le demandeur s'engage à mettre à disposition de l'administration (Bruxelles Environnement-IBGE) tous les documents nécessaires, tels que demandés dans le présent document, ainsi que toutes les données relatives à l'installation et d'en accepter la visite sur demande.

Fait à ……., le ……

Région de Bruxelles-Capitale

PRIMES ENERGIE 2007 – LOGEMENT COLLECTIF

ANNEXE II: Demande de liquidation de Prime Energie 2007

De …….. (Nom de l'établissement ou institution)

Date d'envoi de la demande :……

A renvoyer à

Sibelga
A l'attention de Mademoiselle Virginie Bogard
Quai des Usines 16
1000 Bruxelles

ATTENTION
Un seul formulaire par prime svp.
Avant de remplir le formulaire, vérifiez qu'il s'agit bien de la dernière version en date.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

1. Dénomination de l'institution demanderesse

Dénomination: ....
Secteur d'activité principal : ....
Rue et numéro : ....
Code postal :..... Localité : .....
Téléphone :...../…….. Fax : ...../ .....

2. Responsable de l'institution demanderesse

Nom et prénom : ....
Fonction : ....
Téléphone : ...../…….. GSM : ...../……..
Fax : ...../……..
Email : .....@.....

3. Personne de contact pour la demande de subvention

Nom et prénom : ....
Fonction : ....
Téléphone : ...../…….. GSM : ...../……..
Fax : ...../……..
Email : .....@.....

Ne pas remplir s'il s'agit de la même personne qu'au point 2.

4. Numéro de compte bancaire sur lequel la subvention devra être liquidée

.....

5. Objet de la demande de subvention (cochez la ligne correspondante)

ETUDES

O audit énergétique
O étude de faisabilité
O conception énergétique

INVESTISSEMENTS

O comptabilité énergétique
O cogénération de qualité
O relighting des espaces communs
O variateur de fréquence, ventilation et pompe

ISOLATION ET VENTILATION :

O isolation du toit du bâtiment
O toiture verte
O isolation du sol
O vitrage superisolant
O ventilation mécanique avec récupération de chaleur
O bâtiment passif/basse énergie
O protection solaire extérieure
O isolation des conduites

LE CHAUFFAGE PERFORMANT :

O chaudière à condensation
O chauffe-eau instantané au gaz
O régulation thermique
O pompe à chaleur

SOLAIRE :

O chauffe-eau solaire pour la production d'eau chaude sanitaire
O système photovoltaïque de production d'électricité

6. BÂTIMENT CONSIDÉRÉ PAR LA DEMANDE DE SUBVENTION

Dénomination :..... .....
Adresse : ....
Rue, n° : ....
Localité :..... .....
Usages principaux du bâtiment : ....
....
....

Taille du bâtiment

Surface au sol :..... m²
Surface latérale extérieure : ..... m²
Volume du bâtiment : ..... m³
Nombre total de logements : .....
Nombre de logements concernés par les travaux : .....
Dispose-t-il d'une comptabilité énergétique ? O oui O non
Nom de l'institution propriétaire du bâtiment : .....

Brève description de l'étude ou des travaux : .....

....

....

....

Montant total (*) de l'étude ou des travaux à subsidier : ..... € HTVA

Et, pour ceux qui ne peuvent pas déduire la TVA : ..... € TVAC

Montant total (*)de la prime demandée (**) :..... ..... ……€ HTVA

…….. ……..€ TVAC

Dans le cas d'une cogénération de qualité ou d'une comptabilité énergétique, la date prévue de fin des travaux : ....

(*) Estimation si le montant définitif n'est pas connu

(*) Si vous pouvez déduire la TVA, pour vous la prime est calculée hors TVA

(**) Pour les investissements, le montant de la prime détermine quelle procédure vous devez suivre : ≤ 10.000 € -> procédure 1 >10.000 € -> procédure 2 (voir mode d'emploi).

LISTE ET BREVE DESCRIPTION DES ANNEXES JOINTES A LA PRESENTE :

(Veuillez numéroter les annexes, SVP)

1.

2.

3.

4.

5.

6.

7.

8.

Déclare par la présente que toutes les données contenues dans le présent formulaire de demande sont à sa connaissance sincères et véritables. Le demandeur s'engage à mettre à disposition de l'administration (Bruxelles Environnement-IBGE) tous les documents nécessaires, tels que demandés dans le présent document, ainsi que toutes les données relatives à l'installation et d'en accepter la visite sur demande.

Fait à ……., le ……

Région de Bruxelles-Capitale

PRIMES ENERGIE 2007 – LOGEMENT COLLECTIF

ANNEXE III : Modèle de déclaration de créance

Coordonnées du demandeur

Nom ....
Adresse ....
Tél ....
Fax/e-mail ....

Sibelga doit à ....
.... (nom de l'institution qui fait la demande)
sis Rue ..... n° .....
code postal :..... ville : .....

représenté par .... (nom du représentant)

la somme de ..... euros

à titre de : ....
(intitulé de la demande de prime)

Cette somme sera versée sur le compte n° . ..... de
....(nom de l'institution qui fait la demande)

Certifié sincère et véritable pour la somme de ..... €
(montant écrit en toutes lettres y compris les centimes)

Fait à ……., le ……

Nom du représentant et signature

Région de Bruxelles-Capitale

PRIMES ENERGIE 2007 – LOGEMENT COLLECTIF

ANNEXE IV: Note explicative relative aux calculs de dimensionnement de certains travaux visant à l'amélioration de l'efficacité énergétique du bâtiment

Objectif

La note explicative relative aux calculs de dimensionnement a pour objectif de permettre de déterminer le calcul de dimensionnement et les caractéristiques techniques, énergétiques et économiques de l'investissement de manière à évaluer l'efficacité du dispositif envisagé.

Exigences

La note explicative relative aux calculs de dimensionnement doit contenir les éléments suivants :

- la présentation des besoins énergétiques à satisfaire par l'investissement et le cas échéant les consommations effectives avant investissement ;
- les hypothèses de travail ;
- le calcul de dimensionnement technique de l'investissement et les grandeurs de référence utilisées pour le calcul ;
- une évaluation de l'économie d'énergie ;
- le calcul du coût économique de l'investissement ;
- la justification du choix des techniques et dispositifs envisagés ;

Région de Bruxelles-Capitale

PRIMES ENERGIE 2007 – LOGEMENT COLLECTIF

ANNEXE V: Renseignements techniques

Informations pour évaluer l'efficacité énergétique des bâtiments à Bruxelles et l'impact des primes.

Pour isolation du toit, des murs et du sol

Surface isolée : ..... m²

Type de surface : O Toit incliné
O Toit plat
O Murs extérieurs
O Sol

La surface était-elle déjà isolée avant ? O Oui
O Non
O Je ne sais pas.

Dénomination du (des) matériau(x) isolant(s) utilisé(s) et épaisseur utilisée :

O Laine de roche : .....cm
O Laine de verre : .....cm
O PUR (polyuréthane) : .....cm
O EPS (polyuréthane expansé) :
O XPS (polystyrène extrudé) :..... cm
O Verre cellulaire : ..... cm
O Autre :..... cm
..... cm

Coefficient de résistance thermique totale des différentes couches : R :
R = …….. m²K/W
Uniquement pour isolation du mur et du sol :
Matériel d'isolation toit et épaisseur d'isolation (cm)
……..

Pour isolation du toit avec toiture verte

Surface toiture verte :..... m²

Type de surface : O plate
O inclinée : …..° (maximum 30°)

Type de toiture verte : O intensive (épaisseur de 20 à 40 cm, surpoids de 250 à 600 kg/m²)
O extensive (épaisseur de 4 à 12 cm, surpoids de 40 à 120 kg/m²)

Matériel de la couche d'isolation et épaisseur (cm) :……..

Pour double vitrage (superisolant)

Surface isolée : ..... m²

Surface du vitrage superisolant : ..... m² (Si les châssis ont également été remplacés, veuillez prendre en compte les dimensions extérieures des châssis)

Type châssis installé (ou existant si pas de remplacement de châssis) :
O bois
O métal
O PVC

Quel type du vitrage est remplacé ? O simple
O double

Pour la ventilation mécanique avec récupération de chaleur

Débit : ..... m³/h

Rendement de l'échangeur thermique : ..... %
(valeur minimale suivant NBN EN 308 est 85%)

Pour la protection solaire

Surface vitrage protégée : .....m²

Facteur solaire (g) : .....
(valeur maximale est 0.20 : 20 % de l'énergie solaire peut arriver dans la pièce ou 80 % de l'énergie solaire est arrêtée par la protection solaire)

Pour l'isolation des conduites, vannes, pompes, brides et coudes sur les installations de chauffage et d'eau chaude sanitaire :

Votre consommation annuelle avec ancienne installation : …….. (m³ gaz/ litres mazout/ kWh d' électricité/autre)

Pour Relighting d'espaces communs

Puissance du système d'éclairage existant : ……. kW
Puissance du système d'éclairage installé ……. kW

Pour variateur de fréquence sur compresseur, ventilation et pompe

Puissance de l'installation régulée :……..kW

Pour les chauffages performants

Quelle installation :
O chaudière au gaz à basse température
O chaudière à condensation
O chauffe-eau instantané au gaz
O régulation thermique
O pompe à chaleur

Pour chaudière et régulation :
Votre consommation annuelle avec ancienne installation : …….. (m³ gaz/ litres mazout/ kWh d'électricité/autre)

Pour chaudière :
Puissance nominale installée : ..... kW
Rendement ancienne installation : ..... %
Rendement nouvelle installation : ..... %

Pour chauffe-eau :
Installation remplacée : O boiler au gaz (Bulex)
O boiler électrique
O boiler chaudière gaz/mazout

Pour régulation thermique :
Type : O thermostat d'ambiance à horloge
O vannes thermostatiques
O sonde extérieure
Y avait-il déjà une régulation thermique ? O oui O non
De combien de personnes votre ménage est-il constitué ? .....

Pour pompe à chaleur :
Le coefficient de performance (COP) (selon la norme EN14511) : ……
Température de départ de l'eau de chauffage : .....°C
Différence de températures départ : .....°C
Puissance compresseur : .....kVA
Puissance pompe primaire : ..... kW

Le soussigné, ...

déclare par la présente que toutes les données contenues dans le présent formulaire de demande correspondent à la réalité.

Signature

Cachet de la société (le cas échéant) :

Fait à : ..... Date : .....